

NAO 2025 : UN BILAN INACCEPTABLE ! LE COMPTE N'Y EST PAS

Malgré un retour d'expérience (REX) dépassant les 10 millions d'euros et un chiffre d'affaires atteignant 148 millions, la direction de Neolog « STP » persiste à camper sur ses positions initiales :

Réajustement des salaires minimaux (AXO 2 et RDE) d'environ 4%.

Augmentation générale de 2%

Pour les personnels de maîtrise : 1,3 ou 1,5 % fixe et 0,7 ou 0,5 % variable

PVI (Prime Variable Individuelle) pour les cadres, non négociée dans le cadre de la NAO.

Face à cette situation, un protocole de désaccord a été établi à l'unanimité par toutes les organisations syndicales représentatives. Ces augmentations dérisoires témoignent d'un profond mépris envers les salariés qui ont une nouvelle fois fait des sacrifices dans le cadre des PFC et PIC. De plus, elles ne font qu'accentuer les déséquilibres salariaux, car les revalorisations attribuées aux anciens employés ne sont pas à la hauteur des attentes.

Il est grand temps que cette situation cesse ! Les bénéficiaires de Neolog doivent enfin bénéficier à ses salariés par une revalorisation significative de leurs salaires, accompagnée d'un supplément d'intéressement pour compenser la perte subie à cause du plafonnement de la participation.

La direction de manière unilatérale, décidé d'un versement d'un supplément d'intéressement après la clôture de l'exercice 2024, avec une enveloppe d'environ 420 000 euros, soit à peine 400 euros nets par salarié. Une somme très insuffisante au regard du manque à gagner dû à la participation élevée.

La CGT estime qu'au regard des résultats et de la situation de plafonnement, l'enveloppe devrait atteindre 1,5 million d'euros sans problème. La législation permet même d'aller jusqu'à 20 % de la masse salariale, soit plus de 5 millions d'euros dans notre cas.

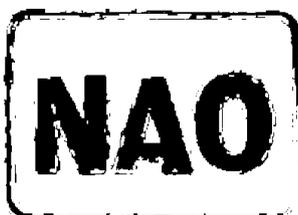
Il est également important de noter que le versement de 3 millions d'euros à Colissimo constitue un véritable « cadeau » à ses dirigeants, dont le directeur siège

également au conseil de surveillance de Viaposte, Neolog. Colissimo profite déjà largement des efforts des salariés de Neolog, qui gèrent la majorité des colis sur l'ensemble des 17 PFC dans les territoires. Exemple : plus de 77 000 colis traités en 24 heures à la PFC de Montereau sur le Jard en décembre.

Ce conflit d'intérêts entre les dirigeants, au détriment des salariés, est flagrant.

Le Groupe La Poste, en tant qu'actionnaire et client à plus de 90 %, ne devrait pas bénéficier de remboursements (RFA) car elle tire déjà profit du travail accompli par Neolog, souvent dans des conditions de travail bien plus difficiles que celles des postiers.

Il semble plus facile de reverser 3 millions d'euros à la direction de Colissimo qu'à nos 950 salariés de Neolog, pour qui une juste répartition des richesses est essentielle !



En conclusion pour la CGT FAPT Neolog, lors de cette NAO 2025, il est clair que Neolog n'est pas pris en compte les intérêts des salariés qui passent au second plan face aux décisions des dirigeants, dont la plupart sont liés à STP ou à la Holding.

Il est temps d'exiger un véritable partage des richesses pour les salariés de Neolog.

MAINTENANT, LES CHOSES SONT CLAIRES : IL FAUT RÉAGIR

Nous appelons chacun d'entre vous à participer et à dénoncer ce système injuste. Ensemble, faisons en sorte de vivre dignement de notre travail et non de simplement survivre.

AGISSONS POUR RENDRE CELA POSSIBLE !

Pour toute question ou pour vous engager, n'hésitez pas à contacter les représentants du personnel CGT affichés sur vos sites.



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

